



Couverture sociale sans titre de séjour

Par **TAHRI**, le **13/06/2012** à **13:03**

Bonjour, ma belle mère voudrait être rattachée à son époux qui a un titre de séjour "retraité" et qui bénéficie d'une carte vitale. La CPAM lui demande un titre de séjour mais elle est arrivée avec un visa "etats de chunguen". Merci pour votre réponse. Cordialement

Par **chrisnice**, le **13/06/2012** à **13:41**

bonjour faites une demande de carte "aide médicale de l'état" auprès de la CPAM de votre domicile. Attention de bien fournir tous les documents demandés et de bien remplir toutes les conditions requises. Une fois terminé vous aurez cette carte valable un an renouvelable qui ouvre au droit comme n'importe quel assuré social sauf qu'en plus vous n'avancez rien du tout comme argent. C'est la CMU des étrangers en situation irrégulière. Bon courage